

Corrigendum

La maladie pulmonaire associée au vapotage (MPAV) au Canada : une analyse descriptive des cas de MPAV signalés entre septembre 2019 et décembre 2020

Ce corrigendum vise à corriger une erreur de calcul ayant paru aux pages 42 et 46-47 de l'article suivant :

Baker MM, Procter TD, Belzak L, Ogunnaike-Cooke S. La maladie pulmonaire associée au vapotage (MPAV) au Canada : une analyse descriptive des cas de MPAV signalés entre septembre 2019 et décembre 2020. Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada. 2022;42(1):42-51. doi: 10.24095/hpcdp.42.1.06f.

1. p. 42 (Résumé, Résultats)

Avant la correction

La prévalence des cas de MPAV (0,9 par million) s'est révélée inférieure à celle des cas d'EVALI (8,5 par million).

Après la correction

La prévalence des cas de MPAV (0,63 par million) s'est révélée inférieure à celle des cas d'EVALI (8,5 par million).

2. p. 46-47 (Analyse)

Avant la correction

Entre septembre 2019 et décembre 2020, 20 cas de MPAV ont été signalés au Canada, soit une prévalence de 0,9 cas par million d'habitants*.

Après la correction

Entre septembre 2019 et décembre 2020, 20 cas de MPAV ont été signalés au Canada, soit une prévalence de 0,63 cas par million d'habitants*.

3. p. 47 (note de bas de page)

Avant la correction

* Les estimations de la population ont été calculées à partir du tableau 17-10-0009-01 de Statistique Canada, Estimations de la population, trimestrielles (T1 de 2020). La prévalence est exprimée par million d'habitants par année.

Après la correction

* Les estimations de la population ont été calculées en se fondant sur la date de l'apparition des symptômes pour établir la période, et en prenant comme plage d'âge les individus de 15 ans ou plus, afin de décrire la population à risque le plus adéquatement possible. Source des données : Statistique Canada, tableau 17-10-0009-01 (anciennement CANSIM 051-0005). Date de publication : 17 mars 2022. La prévalence est exprimée par million d'habitants par année (mai 2019 à avril 2020, inclusivement).